

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2026 – 144

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

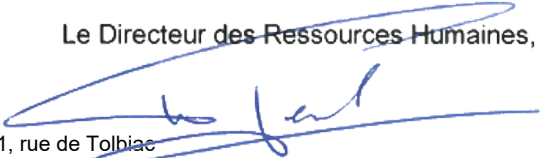
DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IR n°2 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Eric SIMON IRHC - Inserm
<u>Experts</u> :	Mme Sabine BARBUT IRHC - Inserm
	M. Nicolas EMMANUELLI IR - Inserm
	M. Didier FAUGERON IRHC - Inria
	Mme Muriel FORT IR - Inserm
	M. Philippe GAUTHIER IR - Inserm
	Mme Joelle LACAVA IR - Université de Strasbourg
	Mme Mélanie PELEGRINI IR - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M. Olivier FERAUD IRHC - Inserm

Fait à Paris, le 18 mai 2026
Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines,


101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00 Nicolas PESNEL